

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI U PIANU D'ACCUNCIAMENTU DI E  
FURESTE TERRITORIALE D'AITONE, DI PINETA È DI I  
PUNTI NIEDDI**

**APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS  
TERRITORIALES D'AÏTONE, DE PINETA ET DE  
PUNTENIELLU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le code forestier prévoit que chaque forêt publique soit gérée à l'aide d'un plan d'aménagement forestier. Ce document est rédigé par l'Office National des Forêts, en concertation continue avec le propriétaire. En outre, il doit se conformer au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) qui définit les normes techniques pour ces plans de gestion.

L'aménagement comprend les parties suivantes :

- un diagnostic sur la forêt (sylvicole, environnemental, économique et social)
- une synthèse des enjeux permettant la définition d'objectifs
- un programme de coupes et de travaux
- un bilan financier prévisionnel

Ces plans sont rédigés pour une durée de 15 à 30 ans. Leur approbation et leur application sont nécessaires afin que nos activités forestières puissent bénéficier d'une certification de gestion durable.

### *Présentation des plans d'aménagement forestier*

Le présent rapport concerne les forêts territoriales d'Aitone, de Pineta et de Punteniellu dont les principales données techniques sont les suivantes :

- surface totale aménagée : 3 970 ha
  - o dont surface boisée : 2 430 ha
  - o dont surface en sylviculture : 1 140 ha
- prévision annuelle de récolte : 4 400 m<sup>3</sup>
  - o dont feuillus : 1 400 m<sup>3</sup>
  - o dont résineux : 3000 m<sup>3</sup>
  - o dont taillis, houppiers : 0 m<sup>3</sup>

### **Résumé des plans d'aménagement**

#### ***Forêt d'Aitone***

La forêt territoriale d'Aitone occupe toute la partie haute du bassin versant des gorges de la Spelunca, dans lesquelles coule la rivière d'Aitone. On distingue deux grandes entités : la vallée d'Aitone proprement dite à l'est, et la vallée perchée de Lindinosa à l'ouest. Ces deux vallées sont séparées par une crête rocheuse qui s'élève jusqu'à la pointe de Cricche (2 057 m), point culminant de la forêt.

La vallée d'Aitone présente des pentes relativement faibles dans sa partie centrale,

celles-ci s'accroissant sur le versant ouest jusqu'au plateau d'Albia. Lindinosa n'est accessible qu'en traversant la crête rocheuse centrale et présente un relief beaucoup plus accidenté.

La surface boisée, 1359,53 ha, représente 56 % de la surface totale de la forêt. Le restant de la surface est occupé par des milieux asylvatiques, essentiellement des zones rocheuses nues (10% ) ou arborées (24 %).

Les essences principales de la forêt sont le pin laricio pur (54 % de la surface boisée), le hêtre pur (11 %), le mélange pin laricio/hêtre (24 %) et le sapin (pur ou en mélange avec le pin laricio - 9 %). On retrouve ponctuellement par endroit du douglas, du bouleau, de l'aulne glutineux et du sorbier. Il y a une très forte hétérogénéité des peuplements tant en composition qu'en structure. Sur cette forêt, l'inventaire réalisé est un inventaire par technologie LIDAR suivi d'une modélisation des différents paramètres forestiers.

La forêt présente un fort enjeu de production de bois. Malgré un contexte économique actuel défavorable au niveau régional, des coupes continuent à se vendre sur la forêt. Cela est dû en partie à la très bonne qualité des bois. Il existe également un droit d'usage, pouvant s'apparenter à l'affouage, des habitants de la commune d'Evisa qui exploitent, via un GIE, du bois de chauffage de hêtre en forêt.

Avec 16 km de routes forestières principales, 33,5 km de routes forestières secondaires, la forêt est bien desservie.

La forêt présente un fort intérêt en termes de biodiversité. Il y a sur la forêt 3 habitats communautaires d'intérêt prioritaires, une ZSC, une ZPS et 2 ZNIEFF de type 2. On trouve également de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables (sittelle, autour des palombes, gypaète barbu et de très nombreux chiroptères pour ne citer qu'eux).

La forêt a localement une forte vocation d'accueil du public avec notamment les sites du col de Vergio, de la Sittelle et des piscines naturelles (A Madre). La forêt est également traversée par le « Mare a Mare nord » et par de nombreux autres sentiers inscrits au PTIPR. La fréquentation y est importante surtout en période estivale.

La forêt présente un très fort attrait paysager. Les visiteurs parcourent la RD 84 pour admirer les belles futaies de pin laricio et s'arrêtent aux différents points de vue sur la vallée et la forêt. La forêt est englobée dans le site inscrit « Vallée de Porto et d'Aitone » sur 1 182 ha.

De nombreux bovins en divagation sont présents sur la forêt. Des ovins et des caprins en divagations sont présent sur le haut de la forêt en limite des communes de Cristinacce et Albertacce. Des cochons sont également présents notamment à proximité des aires d'accueil provoquant un conflit d'usage avec les visiteurs.

La forêt est également couverte sur 836 ha par un périmètre de protection rapproché (PPR) de captage.

### ***Forêt de Pineta***

La forêt territoriale de Pineta s'étend sur 1 175 ha, dont 65 % est boisée. Elle comporte deux massifs distincts : le massif de Pineta (914,60 ha) exposé

principalement au sud et à l'ouest et le massif de Quarceta (260,32 ha) exposé principalement au nord et à l'est, avec respectivement le pin maritime et le hêtre comme essences principales. L'altitude moyenne de la forêt est de 1 000 m. La Punta Mantelucciu d'une altitude de 1 679 m est le point culminant de la forêt. Au niveau foncier, 92 % de la surface de la forêt est située sur le territoire communal de Bastelica et 8 % sur celui de Frassetu. La forêt est bien desservie.

Les peuplements de pin maritime répondent à un objectif de production. Néanmoins au vu du rajeunissement de la forêt, les volumes de bois à exploiter seraient faibles sur la durée de cet aménagement. Le potentiel de production de ce massif est cependant à conserver et à valoriser. Les seules coupes possibles seront des coupes sanitaires ou sécuritaires. Cet objectif s'inscrit en continuité de l'aménagement précédent et permettra de conserver le potentiel de production pour le prochain aménagement.

La hêtraie du massif de Quarceta répond à un objectif de production avec une valorisation en bois de chauffage. L'objectif de production de bois est donc retenu pour la hêtraie, avec un traitement en taillis avec réserves qui permettra de mettre en œuvre une sylviculture adaptée à cette hêtraie de montagne, tout en prenant en compte les contraintes liées à la topographie, au paysage et au pâturage bovin extensif.

Pour compléter et conforter les statuts de protection déjà existants (deux sites Natura 2000 - ZPS Forêts territoriales de Corse et ZSC Massif du Renoso, peuplements classés de pin maritime, réserve temporaire de pêche de Calderamolla), et prendre en compte les enjeux écologiques spécifiques à la FT (présence de sittelle corse dans le pin maritime, cas unique en Corse), il est envisagé la création d'îlots de vieux bois sur 82 ha.

Au vu de sa proximité avec Aiacciu, la forêt territoriale de Pineta a des potentialités en termes d'accueil du public aussi bien pour la population locale que touristique, notamment sur sa frange ouest. Diverses activités seraient à proposer à partir des trois points d'entrée en forêt : Col de Cricheto, pont génois de Zipitoli, et aire de pique-nique à proximité de la maison forestière. Elles restent à définir en concertation avec les services en charge du développement des activités de pleine nature, en prenant en compte le statut particulier de Monument Historique du pont génois de Zipitoli, et l'impératif de sécurité du public par rapport au risque incendie.

Le pastoralisme est présent sur la forêt et est encadré (en partie) par des concessions à des éleveurs.

Par sa fonction de production de bois, et de protection de l'environnement, corrélée avec ses caractéristiques naturelles (jeunes peuplements denses de pin maritime, stations sèches, massif forestier continu avec les forêts communales de Bastelica et des cinq communes...), la forêt territoriale de Pineta mérite une protection efficace contre le risque incendie. La mise aux normes des pistes DFCl, l'entretien des équipements existants, ainsi que les travaux prévus au PLPI sont à réaliser.

### ***Forêt de Punteniellu***

La forêt territoriale de Punteniellu, d'une superficie de 389,37 ha, est située sur les territoires de deux communes : Ciamannacce et Tasso. Elle occupe la partie la plus

au sud-ouest du massif du Renosu et se situe sur un versant d'exposition générale Ouest. L'étage montagnard est le plus représenté sur la forêt.

Cette situation géographique et topographique offre des conditions favorables au hêtre qui représente l'essence principale de la forêt (46 % à l'état pur et 41 % en mélange avec le sapin pectiné). On le retrouve en grande majorité à l'état de vieille futaie dans la partie nord de la forêt. La structure régularisée GB/TGB de ces peuplements témoigne d'anciennes pratiques pastorales. Sur le reste de la forêt, on le retrouve en mélange avec le sapin pectiné. Le sapin est, quant à lui, également présent à l'état pur dans la partie centrale de la forêt mais il représente une faible proportion (7 % de la surface boisée). La qualité génétique de ces sapins est reconnue au niveau national à travers une unité conservatoire des ressources génétiques. Le pin laricio est présent en forêt mais très faiblement représenté (6 %).

La forêt est accessible depuis la route départementale 27A menant jusqu'au plateau d'Ese, puis par une route forestière. Cette route trouve son point d'origine sur la piste DFCI (P52) à ce jour déclassée. Du fait de son éloignement et de ces difficultés d'accès, la forêt ne fait pas l'objet d'exploitation régulière.

La forêt présente un enjeu écologique moyen à fort sur toute sa surface. On y trouve un site Natura 2000 (ZSC, massif du Renosu), une unité conservatoire des ressources génétique, deux ZNIEFF (type I et II), un cours d'eau classé en liste 1, ainsi que de nombreuses espèces floristiques et faunistique remarquables (chiroptères, truite macrostigma, buxbaumia viridis, etc.).

Il y a un enjeu social reconnu à l'extrême nord de la forêt, à l'emplacement de la station de ski. La forêt ne présente pas d'attractivité particulière, mais du fait de sa proximité avec le plateau d'Ese et de son accessibilité, on observe une fréquentation aux abords du plateau d'Ese et le long de la route forestière.

Le risque d'incendie est relativement limité sur la forêt à l'exception des parties basses à dominante de peuplement de pins laricio. Il n'y a pas d'équipement, ni d'ouvrage de DFCI et la piste DFCI P52 a été déclassée.

On observe également des contraintes sur la forêt :

- une contrainte paysagère car la forêt est visible depuis la RD27A qui dessert le plateau d'Ese et la station de ski ;
- une contrainte pastorale, car malgré l'absence de concession pastorale, le bétail est présent sur la forêt du fait de sa proximité avec le plateau d'Ese qui a une très forte vocation pastorale. Des problèmes de régénération du hêtre sont en effet observés.

Le détail de ces aménagements est fourni en annexe.

Les travaux et récoltes figurant dans ces aménagements sont des prévisionnels. Chaque année, les services élaborent en concertation avec le gestionnaire un programme de coupes et investissements, sur la base de ces aménagements, mais aussi des nouveaux besoins ou opportunités. En outre, ces aménagements peuvent être modifiés à la demande du propriétaire.

Le prévisionnel financier est indicatif : il ne peut tenir compte de la forte volatilité du

prix de vente des bois ni des aides financières possibles, difficiles à évaluer sur les 15 à 20 ans de durée d'un aménagement.

### *Compatibilité des aménagements forestiers avec Natura 200*

En application de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, les aménagements forestiers sont soumis à évaluation des incidences lorsqu'ils portent sur une forêt située en totalité ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 : l'approbation de l'aménagement forestier par les services de l'Etat impose que celui-ci respecte les dispositions découlant de cette législation.

Cependant, les aménagements forestiers peuvent en être dispensés au titre 2° de l'article L. 122-7 du code forestier si les impacts des activités qu'ils prévoient sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 sont suffisamment précisés et maîtrisés.

Approuvé selon cette procédure de l'article L. 122-7 du code forestier, l'aménagement forestier apporte à la CdC propriétaire :

- un plan de gestion de la forêt tenant compte de la préservation de la biodiversité,
- un unique document d'aménagement pour la forêt, intégrant une bonne prise en compte des préconisations propres à Natura 2000,
- la garantie de gestion durable de la forêt,
- la dispense de demande d'évaluation des incidences pour l'aménagement, puis par la suite, pour les actions forestières couvertes par cette dispense.

Il est nécessaire que la CdC propriétaire exprime formellement son souhait de voir appliquer la dispense prévue à l'article L. 122-7 du code forestier.

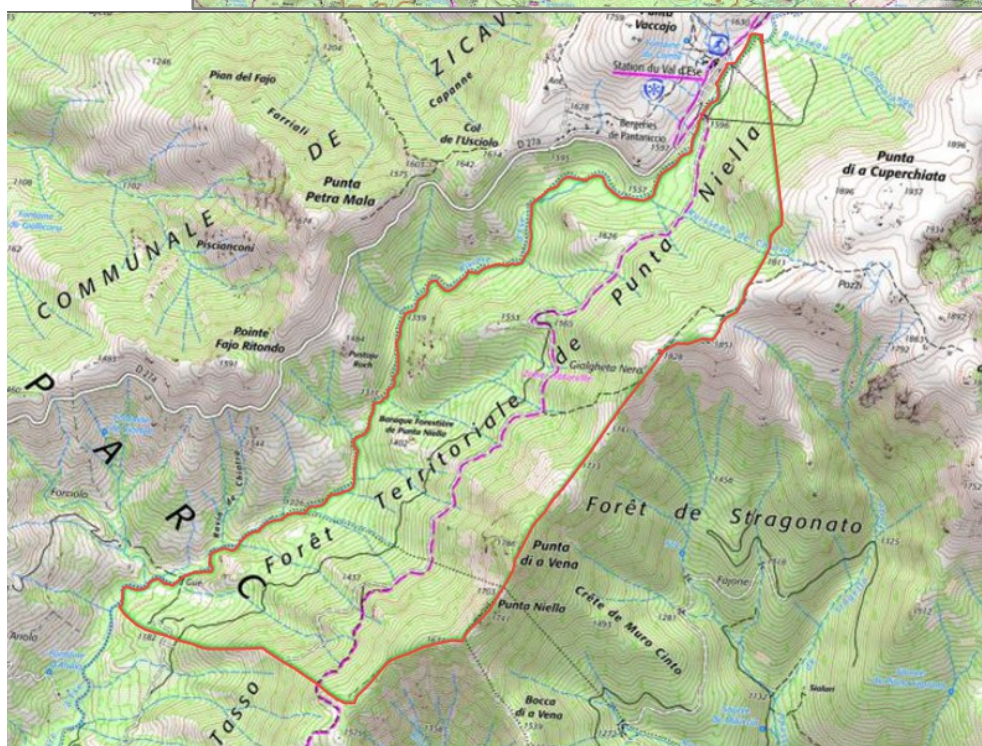
Il est proposé :

- d'approuver ces plans d'aménagement forestier, dans la mesure où son application relèvera toujours de la décision du propriétaire, en concertation avec le gestionnaire et les autres acteurs socio-économiques,
- de demander aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R. 122-23 et R. 122-24 du code forestier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## Annexe

### Carte de situation des forêts







## Fiche de synthèse par forêt

### FORET TERRITORIALE DE PUNTE NIELLU

#### Eléments signalétiques et administratifs

##### Situation administrative

Nom d'usage	<b>Punteniellu</b>
Numéro du ou des départements de situation	2A - Corse du Sud
N° ONF de la région nationale IFN de référence	940-Renoso-Incudine

##### Communes de situation (surface cadastrale)

Ciamannacce	276,6894 ha
Tasso	103,2922 ha

##### Période d'application

début	2022
échéance	2041

##### Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	379,9816 ha
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>389,37 ha</b>
Surface boisée en début d'aménagement	310,70 ha
Surface en sylviculture de production de bois	41,37 ha

#### Enjeux du territoire forestier

##### Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale

retenue pour la gestion )

Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	43 ha	131 ha	32 ha	18 ha
Ecologique		19 ha	212 ha	15 ha
Social (Paysage, accueil, eau potable, chasse, culturel)		385 ha	4 ha	
Protection contre les risques naturels (dont incendie)	70 ha	319 ha	0 ha	
Production non ligneuse (pastoralisme, prod. végétale)	389 ha	0 ha	0 ha	

##### Essences présentes dans la forêt

	% de la surface boisée
Hêtre	46%
Sapin pectiné	7%

Pin laricio	6%
Mélange hêtre/sapin	34%
Mélange hêtre/sapin/pin laricio	6%
Mélange pin laricio/cèdre	1%

## La forêt dans son territoire

Éléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
ZNIEFF de type I - Hêtraie sapinière de Punteniellu	FR940004221	34
ZNIEFF de type II - Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Renoso	FR940004214	1
Natura 2000 habitats (ZSC) - Massif du Renoso	FR9400611	5,
Réserve de chasse et de faune sauvage du Val d'Ese		28
Réserve temporaire de pêche	en ml	
Cours d'eau classé en liste 1 : ruisseau de Chiova et rivière d'Ese	en ml	6
Conservatoire génétique - sapin pectiné	UC AA04	15
Peuplement classé de sapin pectiné	AAL800-001	10
PNR de Corse		38

Éléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Incendies		38
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		28
Pression pastorale		9

## Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en groupes)

Définition des objectifs déterminant la sylviculture		Précisions utiles	Surface
Groupe 1	Objectif de production de bois	Hêtre	25,8
Groupe 2	Objectif de production de bois	Sapin pectiné	15,5
Groupe 3	Objectif Ilot	Senescence	5,5
Groupe 4	Objectif de conservation générale de milieux, des espèces et des paysages		342,5

## La fonction de production de bois

Production biologique estimée	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	3,1m <sup>3</sup> /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	1442m <sup>3</sup> /an

Bilan annuel des récoltes (en m3/an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus ( f )	0	92	92	
Résineux ( r )	0	124	124	
Total tiges ( 1 = f + r )	0	216	216	
Taillis, houppiers ( 2 )	0			
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>0</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	
dont % de prod. accid.				
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :	0,0	0,2	0,2	
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture	0,0	0,5	0,5	

### Répartition annuelle des volumes par type de coupe (m3/an)

	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Régénération				
Amélioration				
Autres		216	216	

### Répartition des volumes par essence

	Durée AF (m3)		Annuel (m3/an)	
	prévisible*	conditionnel*	prévisible*	conditionnel*
Hêtre		2 483		
Sapin pectiné		1 831		

### Répartition des volumes "prévisibles" par essence et par type de coupe : durée de l'AF

	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autres
Hêtre			2 483	
Sapin pectiné			1 831	

### Bilan financier (moyenne annuelle)

#### Recette annuelle en euros de 2021

	Prévisible	Conditionnel	Total	Passé
<i>Recettes bois*</i>				
<i>Recettes chasse</i>				
<i>Autres recettes (dont concessions)</i>	2 352			
<b>Total recettes annuelles</b>	<b>2 352</b>	<b>0</b>	<b>2 352</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	

*Recettes bois\* : frais d'exploitation des bois façonnés déduits*

#### Dépense annuelle en euros de 2021

	Capital	Autre	Total	Passé
Foncier	2 900	72 000	74 900	
Desserte	510 500	375 000	885 500	
Production ligneuse	35 745		35 745	
Production non ligneuse				
Environnement	12 000		12 000	
Paysage				
Accueil du public		446		
Exploitation de l'eau				
Pastoralisme				
Cynégétique et piscicole				
Richesse culturelle				
Protection risques physiques				
Protection risque incendie		5 000		
Protection contre les autres risques naturels				
Communication, recherche				
Divers autres				
<b>Total dépenses annuelles sans aides</b>	<b>561 145</b>	<b>452 446</b>	<b>1 013 591</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	

<b>Bilan annuel sans aide</b>	0		-1 011 239	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	0,0		-2 599	

Subventions et aides possibles (non garanties)				
<b>Bilan annuel avec aide</b>	0		0	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	0,0		0,0	

Page 3 / 5

Autres éléments de dépense en €/an	Prévisible	Conditionnel	Total	Passé
Frais de garderie	235		235	
Contribution à l'hectare	779		779	
Adhésion PEFC Corsica	71		71	
Autres frais				
<b>Total annuel autres éléments de dépense</b>	<b>1 085</b>		<b>1 085</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	0,0		0,0	

**Eléments signalétiques et administratifs**

Situation administrative	
Nom d'usage	Aitone
Numéro du ou des départements de situation	2A - Corse du Sud
N° ONF de la région nationale IFN de référence	913-Cinto-Rotondo

Communes de situation (surface cadastrale)	
Evisa	2 386,9830 ha
Cristinacce	21,3041 ha

Période d'application	début	2022
	échéance	2041

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	2 408,2871 ha
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>2 406,88 ha</b>
Surface boisée en début d'aménagement	1 359,53 ha
Surface en sylviculture de production de bois	625,97 ha

**Enjeux du territoire forestier**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface)				
Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	forte
Production ligneuse	1 059 ha	306 ha	512 ha	535 ha
Ecologique		734 ha	1 563 ha	109 ha
Social (Paysage, accueil, eau potable, chasse)		1 174 ha	1 045 ha	187 ha
Protection contre les risques naturels	250 ha	2 135 ha	0 ha	2 ha
Production non ligneuse (pastoralisme)	1 999 ha	408 ha	0 ha	0 ha

Essences présentes dans la forêt	% ha
Pin laricio de Corse	84%
Hêtre	12%
Sapin pectiné	3%
Divers	1%

Eléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
Parc naturel régional		2 406,88 ha
Natura 2000 habitats (ZSC)		7 ha
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		7 ha
ZNIEFF de type II		2 406,88 ha
Site inscrit		1 174 ha
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		8 ha
Plan de prévention risques incendie		2 406,88 ha

Eléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Dispositifs de recherche		
Peuplements classés matériel forestier de reproduction		4 ha

Pression pastorale		3
--------------------	--	---

## Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en groupes)

Définition des objectifs déterminant la sylviculture		Précisions utiles	Surfa
Groupe 1	Objectif Intérêt écologique particulier		1 367,4
Groupe 2	Objectif Protection contre l'incendie		17,0
Groupe 3	Objectif Accueil du public		12,0
Groupe 4	Objectif Intérêt paysager		34,0
Groupe 5	Objectif Production de bois	Bois d'œuvre de pin laricio	550,0
Groupe 6	Objectif Production de bois	Bois de chauffage de hêtre	75,0
Groupe 7	Objectif Ilots		16,0
Groupe 8	Objectif Intérêt écologique et paysager général		321,0
Groupe 9	Objectif Attente		10,0

## La fonction de production de bois

Production biologique estimée		
en m3/ha/an sur surface sylviculture	5,0	m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	3130,0	m3/an

Bilan annuel des récoltes (en m3/an)	prévisible*	conditionnel*	Total	pas
Feuillus ( f )	670	355	1 025	
Résineux ( r )	2 870	0	2 870	
Total tiges ( 1 = f + r )	3 540	355	3 895	
Taillis, houppiers ( 2 )	0	0	0	
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>3 540</b>	<b>355</b>	<b>3 895</b>	
<i>dont % de prod. accid.</i>				
<i>soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :</i>	<i>1,5</i>	<i>0,1</i>	<i>1,6</i>	
<i>soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production lig</i>	<i>5,7</i>	<i>0,6</i>	<i>6,2</i>	

Répartition annuelle des volumes par type de coupe (m3/an)				
	prévisible*	conditionnel*	Total	pas
Régénération				
Amélioration				
Autres	3 540	355	3 895	

Répartition des volumes par essence				
	Durée AF prévisible*	Durée AF conditionnel*	Annuel prévisible*	Annuel conditionnel*
Pin laricio	51 840		2 592	
Sapin pectiné	5 560		278	
Hêtre	13 400	7 100	670	

Répartition des volumes "prévisibles" par essence et par type de coupe : durée de l'AF				
	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autre
Pin laricio			51 840	
Sapin pectiné			5 560	
Hêtre			13 400	

### Bilan financier (moyenne annuelle)

Recette annuelle en euros de	Prévisible	Conditionnel	Total	Pas
<i>Recettes bois*</i>	93 056	1 775	94 831	
<i>Recettes chasse</i>			0	
<i>Autres recettes (dont concessions)</i>	0	0	0	
<b>Total recettes annuelles</b>	<b>93 056</b>	<b>1 775</b>	<b>94 831</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	38,7	0,7	39,4	

Dépense annuelle en euros de	Capital	Autre	Total	Pas
Foncier	3 518	1 150	4 668	
Desserte	52 250	855	53 105	
Production ligneuse	29 215	0	29 215	
Production non ligneuse	0	0	0	
Environnement	9 095	1 750	10 845	
Paysage	1 911	0	1 911	
Accueil du public	24 530	1 835	26 365	
Exploitation de l'eau	0	0	0	
Pastoralisme	0	0	0	
Cynégétique et piscicole	0	0	0	
Richesse culturelle	0	0	0	
Protection risques physiques	0	0	0	
Protection risque incendie	11 025	0	11 025	
Protection contre les autres risques naturels	0	0	0	
Communication, recherche	200	0	200	
Divers autres	0	0	0	
<b>Total dépenses annuelles sans aides</b>	<b>131 744</b>	<b>5 590</b>	<b>137 334</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	54,7	2,3	57,1	
<b>Bilan annuel sans aide</b>	<b>-38 688</b>		<b>-42 503</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	-16,1		-17,7	

Autres éléments de dépense en €/an	Prévisible	Conditionnel	Total	Pas
Frais de garderie	9 306	178	9 483	
Contribution à l'hectare	4 814		4 814	
Adhésion PEFC Corsica	367		367	
Autres frais			0	
<b>Total annuel autres éléments de dépense</b>	<b>14 486</b>	<b>178</b>	<b>14 664</b>	
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	6,0	0,1	6,1	





**FORET TERRITORIALE DE PINETA**

**Eléments signalétiques et administratifs**

<b>Situation administrative</b>	
Nom d'usage	<b>Pineta</b>
Catégorie de propriétaire	<b>Collectivité régionale</b>
Numéro du ou des départements de situation	<b>2A - Corse du Sud</b>
N° ONF de la région nationale IFN de référence	<b>940-Renoso-Incudine</b>

<b>Communes de situation (surface cadastrale)</b>	
Bastelica	1 083,0640 ha
Frasseto	90,6962 ha

<b>Période d'application</b>	début	2022
	échéance	2041

<b>Surfaces de l'aménagement</b>	
Surface cadastrale	1 173,7602 ha
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>1 174,92 ha</b>
Surface boisée en début d'aménagement	760,60 ha
Surface en sylviculture de production de bois	472,92 ha

**Enjeux du territoire forestier**

<b>Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)</b>				
<b>Fonctions principales</b>	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	407 ha	91 ha	424 ha	253
Écologique			564 ha	611
Social (Paysage, accueil, eau potable, chasse, culturel)		830 ha	332 ha	13
Protection contre les risques naturels (dont incendie)	30 ha	1 124 ha		21
Production non ligneuse (pastoralisme, prod. végétale)	1 175 ha			

<b>Essences présentes dans la forêt</b>	<b>%</b>		<b>Précisions utiles</b>	<b>Surface</b>
Formations à pin maritime dominant	41%			
Formations à chêne vert dominant	21%			
Formations à hêtre dominant	26%			
Formations à sapin dominant	0,3%			
Formations à chêne pubescent dominant	1%			1 163 ha
Formations mixtes (feuillus et résineux)	3%			566 ha
Formations avec plantations d'essences diverses	8%			218 ha
Natura 2000 habitats (ZSC)				218 ha
Monuments historiques classés				50 ha

<b>Eléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques</b>	<b>Précisions utiles</b>	<b>Surface</b>
Incendies		557 ha

Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		2 ha
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		315 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, cours d'eau, etc.)		31 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel		50 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction		46 ha
Pression pastorale		4 ha
Dispositifs de recherche		8 ha

### Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en groupes)

Définition des objectifs déterminant la sylviculture		Précisions utiles	Surface
Groupe 1	Objectif Production de bois		366,54 ha
Groupe 2	Objectif Production de bois		106,38 ha
Groupe 3	Objectif Ilot		81,64 ha
Groupe 4	Objectif Accueil du public		114,27 ha
Groupe 5	Objectif Protection contre l'incendie		29,59 ha
Groupe 6	Objectif Pastoral		4,29 ha
Groupe 7	Objectif Intérêt écologique et paysager général		472,21 ha

### La fonction de production de bois

Production biologique estimée		
en m3/ha/an sur surface sylviculture	8,7	m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	4114,4	m3/an

Bilan annuel des récoltes (en m3/an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus ( f )	0	331	331	172
Résineux ( r )	0	0	0	773
Total tiges ( 1 = f + r )	0	331	331	945
Taillis, houppiers ( 2 )	0	0	0	0
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>0</b>	<b>331</b>	<b>331</b>	<b>945</b>
dont % de prod. accid.				0
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :	0,0	0,3	0,3	1
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production lig	0,0	0,7	0,7	2

Répartition annuelle des volumes par type de coupe (m3/an)				
	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Régénération				
Amélioration				
Autres		331	331	

Répartition des volumes par essence				
	Durée AF	Durée AF	Annuel	Annuel
	prévisible*	conditionnel*	prévisible*	conditionnel*
Hêtre		6 627		331

Répartition des volumes "prévisibles" par essence et par type de coupe : durée de l'AF				
	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autres
Hêtre				6 627

### Bilan financier (moyenne annuelle)

Recette annuelle en euros de 2021	Prévisible	Conditionnel	Total	Passé
<i>Recettes bois*</i>	0	2 648	2 648	15 312
<i>Recettes chasse</i>			0	
<i>Autres recettes (dont concessions)</i>	1 408	0	1 408	1 344
<b>Total recettes annuelles</b>	<b>1 408</b>	<b>2 648</b>	<b>4 056</b>	<b>16 656</b>
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>1,2</i>	<i>2,3</i>	<i>3,5</i>	<i>14,2</i>

*Recettes bois\* : frais d'exploitation des bois façonnés déduits*

Dépense annuelle en euros de 2021	Capital	Autre	Total	Passé
Foncier	152 510	2 100	154 610	0
Desserte	1 959 371	1 004 600	2 963 971	0
Production ligneuse	1 902 000	6 500	1 908 500	0
Production non ligneuse	0	0	0	0
Environnement	28 000	92 000	120 000	0
Paysage	0	2 000	2 000	0
Accueil du public	301 200	0	301 200	0
Exploitation de l'eau	0	0	0	0
Pastoralisme	0	0	0	0
Cynégétique et piscicole	0	0	0	0
Richesse culturelle	0	0	0	0
Protection risques physiques	0	0	0	0
Protection risque incendie	200 000	338 100	538 100	0
Protection contre les autres risques naturels	0	0	0	0
Communication, recherche	0	0	0	0
Divers autres	0	0	0	0
<b>Total dépenses annuelles sans aides</b>	<b>4 543 081</b>	<b>1 445 300</b>	<b>5 988 381</b>	<b>0</b>
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>3 866,7</i>	<i>1 230,1</i>	<i>5 096,8</i>	<i>0</i>
<b>Bilan annuel sans aide</b>	<b>-4 541 673</b>		<b>-5 984 325</b>	<b>16656</b>
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>-3 865,5</i>		<i>-5 093,4</i>	<i>14,2</i>

Autres éléments de dépense en €/an	Prévisible	Conditionnel	Total	Passé
Frais de garderie	406		406	0
Contribution à l'hectare	2 350		2 350	0
Adhésion PEFC Corsica	253		253	0
Autres frais			0	0
<b>Total annuel autres éléments de dépense</b>	<b>3 009</b>		<b>3 009</b>	<b>0</b>
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>	<i>2,6</i>		<i>2,6</i>	<i>0</i>

